

# Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 26 - octobre 2005

## Éditorial

### LE RÉVEIL DE LA BELLE AU BOIS DORMANT

La France a tant de châteaux que souvent elle les néglige ou, dans le meilleur des cas, les transforme en musées. Le château de Villers-Cotterêts n'eut pas cette chance – ou cette malchance ? – puisqu'il fut carrément abandonné au Service des Domaines qui ne fit que le minimum pour sa sauvegarde, estimant probablement qu'il n'était pas chargé de la restauration des monuments publics anciens. Pourtant celui-ci est bien historique, puisque c'est là que, le 7 août 1539, François 1<sup>er</sup> établit l'usage du français sur tout le territoire : œuvre d'unification mais aussi de démocratisation, s'agissant de remplacer le latin de plus en plus mal compris.

Puis le château s'endormit dans une douce torpeur, comme celui de la Belle au Bois dormant, certaines annexes étant tout au plus utilisées pour des services locaux. Dans ces conditions, et fort heureusement, propriétaires et occupants se souciaient peu de la richesse architecturale de cet édifice Renaissance (façade, chapelle, escalier à caissons) que découvraient de rares visiteurs, souvent par l'effet du hasard.

La fin de cette léthargie se produisit le 7 octobre 2001 lorsque cinquante-deux associations francophones se réunirent en ce lieu pour lancer un appel aux Pouvoirs publics en faveur d'une politique francophone qu'ils avaient trop tendance à oublier.

Depuis cette date et malgré les difficultés, l'action de ces associations n'a pas cessé. Elle s'est au contraire élargie à de nombreux pays, et c'est pourquoi le *Forum francophone international* a organisé le 9 octobre 2005 une marche citoyenne « pour soutenir la diversité culturelle en Europe et dans le monde ». La formule n'est pas anodine, car elle s'adresse effectivement au monde entier et aux institutions internationales (notamment l'UNESCO où les États Unis se sont vigoureusement opposés — et s'opposent toujours — à la notion même de diversité culturelle, et l'Organisation Mondiale du Commerce qui tente de réduire à ses normes économiques toute l'activité culturelle). Il y donc bien des obstacles à notre action et, face à ces oppositions, les Francophones se rassemblent dans un lieu devenu, ou redevenu, symbolique, où l'enthousiasme de la lutte rejoint la fierté apportée par un patrimoine de prestige et de beauté.

### UNE BELLE VICTOIRE, FRAGILE TOUTEFOIS : LA CONVENTION UNESCO SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ADOPTÉE

(LIRE EN PAGE 2)

## Sommaire

ÉDITORIAL .....	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS .....	2
Convention UNESCO .....	2
« French Telecom » ? .....	4
GEMS .....	5
Molière en anglais ! .....	6
LA VIE DE LA LANGUE .....	7
Deviendrions-nous Louisianais ? .....	8
Lettre à M. de Villepein .....	10
Six gestes symboliques .....	11
Parutions .....	12
LE COURRIER DES LECTEURS .....	13
LA VIE DE L'ASSOCIATION .....	15
Date de l'assemblée générale .....	15

<i>Avenir de la langue française</i>
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bernier, Marc Bonnaud, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Thierry Priestley, Albert Salon, Anne Souriau
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 <a href="http://www.avenirlanguefrancaise.org">www.avenirlanguefrancaise.org</a>
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 €

## Notre combat : ses acteurs

# La convention UNESCO adoptée en octobre 2005 sur la « diversité culturelle » :

## Soyons extrêmement vigilants, car cette victoire bien incomplète est très fragile!

Il faudra plusieurs années, avant de savoir si ce texte permettra aux pays de protéger véritablement leurs industries culturelles.

Les acquis principaux du texte ne sont pas négligeables : il reconnaît que les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres, ne relèvent donc plus de la seule compétence de l'OMC, et que les États ont le droit d'aider financièrement leurs industries culturelles, et de les protéger. C'est un grand progrès, alors que les États-Unis se sont opposés, jusqu'au dernier moment, à cette reconnaissance, afin de maintenir leur pesante hégémonie dans ces domaines, notamment cinématographiques, qui sont leur principale source de recettes d'exportation, avant les industries aéronautiques et de l'armement.

Seuls les États-Unis et Israël ont voté contre cette convention approuvée par 151 pays (et deux abstentions).

C'est une victoire de la France, perçue comme telle aux États-

Unis et ailleurs. Mais rappelons que c'est, à l'origine, un combat du Québec, sous le chapeau du Canada fédéral qui a certes soutenu activement mais tire beaucoup la couverture à lui sans trop mentionner l'État du Québec, pourtant moteur.

Une victoire québécoise, dont la première étape fut remportée lors des négociations de 1987-88 sur l'ALENA (Association de libre échange de l'Amérique du Nord), avec les États-Unis et le Mexique.

Une victoire, ensuite, de la coopération bilatérale franco-québécoise, manifestée par des accords des deux Premiers Ministres en 1998, puis par leur action commune, à l'initiative du Forum francophone international, au Forum Social Mondial de février 2002 à Porto Alegre.

Une victoire, enfin et surtout, de la Francophonie multilatérale, d'abord au Sommet francophone d'octobre 1993 à Port-Louis qui prit une position commune entraînant sur l'« exception culturelle » menant à une victoire dans les négociations de 1994 sur

le « Cycle de l'Uruguay » de ce qui était encore le GATT, prédécesseur de l'OMC, puis au Sommet francophone d'octobre 2002 à Beyrouth.

Il est, du reste, étrange que le rôle de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), et de son Secrétaire Général M. Abdou Diouf, n'ait pas été mis davantage en valeur.

L'ancienne Ministre québécoise des relations internationales, Mme Louise Beaudoin, a qualifié le texte voté d'« entente à minima ». Selon elle, le texte ne permettra pas à la vingtaine de pays qui ont signé des accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis de remettre en cause les articles portant sur la culture. Il faut savoir que Washington exerce d'énormes pressions pour signer avec de faibles partenaires des accords dans lesquels ils incluent la renonciation aux protections des industries culturelles nationales. Ils comptent bien persévérer.

Or, la convention UNESCO n'a pas de valeur réellement contraignante en droit international, et n'a pas préséance sur les autres traités, notamment ceux de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), avec lesquels elle pourrait entrer en contradiction.

On peut craindre aussi que l'absence d'organe de règlement des différends ne favorise à terme l'OMC.

Enfin, cette convention, pour entrer en vigueur, doit être ratifiée par au moins trente États. La plupart des observateurs estiment

qu'il en faudrait beaucoup plus pour lui donner un poids réel. Les pays n'ont aucun délai précis pour ratifier. Certains pourraient prendre des années. On peut s'attendre à ce que les États-Unis pèsent de tout leur poids pour empêcher ou retarder au maximum la ratification. Louise Beaudoin : « Les Américains n'ont perdu que la première manche. Espérons qu'ils vont perdre la bataille. »

Pour cela, les diplomaties canadienne, française, et surtout l'OIF, ont un rôle important à jouer, en pressant la grande majorité des pays membres de la Francophonie, avant même leur

prochain Sommet de 2006 à Bucarest, de ratifier la convention, pour qu'elle devienne au plus vite effective, avant d'être privée de ses soutiens naturels un par un.

Les associations françaises et étrangères sensibilisées peuvent et doivent contribuer à ce « service après vente ». Elles en ont fourni une première preuve le 9 octobre à Villers-Cotterêts, en organisant sous l'égide du FFI-France et d'élus locaux de Picardie, une grande manifestation de soutien à la phase finale des négociations à L'UNESCO.

Albert Salon

---

## **Succès de la marche et des manifestations pour la diversité culturelle organisées par le FFI-France, avec les élus locaux de Picardie et l'aide puissante d' *Avenir de la langue française*.**

300 personnes, semble-t-il, à l'arrivée en ville après 4 kilomètres de marche sous un soleil radieux. Il y avait là beaucoup de responsables d'associations et de mouvements, ce n'est pas négligeable, compte tenu du thème qui ne mobilise pas encore les foules, de l'éloignement de Paris comme de Meudon et de la Courneuve, de Bruxelles, de Liège, de Mons et de Charleroi, de Berlin et de Brême (deux dirigeants influents du *Verein deutsche Sprache*, association amie d'outre-Rhin pour la défense de l'allemand en Allemagne, avec laquelle ALF coopère beaucoup sur le terrain bruxellois), de Montréal, de Delémont, de Colmar, de Troyes et d'Auxerre, de Bretagne et du Pas de Calais, de Marseille aussi (une adjointe au Maire de la Ville) et de Gand.

Un grand salut à tous ceux qui sont venus de ces villes... et d'autres ! Et à tous ceux qui les ont sensibilisés, orientés.

Intérêt des messages de soutien reçus, de hauts lieux : Mme Tasca, MM. Donnedieu de Vabres, Dutreil, Toubon, Legendre, Marini, Ferrand, Bourg-Broc, Druon, Dutourd, Orsenna, Coûteaux, P. Louis...

Ce dimanche 9 octobre, sous l'égide de l'ancien ministre et médiateur Jacques Pelletier, président du Comité de soutien à la souscription pour la restauration du château et son affectation à un haut lieu de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde, qui a fait toute la marche et a tenu au balcon un excellent discours sur la diversité, le rôle de la Francophonie, et l'avenir du château de François 1<sup>er</sup>, le coup d'envoi a été officiellement donné à ladite souscription nationale\*.

\* D'éventuels chèques peuvent être adressés au siège d'ALF, non pas à l'ordre d'ALF mais au nom de *FFI-France*, et en écrivant au dos du chèque : « Souscription nationale château de Villers-Cotterêts ».

# FRENCH TELECOM

## Or not French Telecom?

Réaction d'un parlementaire outré :

Mardi 26 juillet 2005

### QUESTION ECRITE AU GOUVERNEMENT

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la dérive linguistique vers le tout anglais, sous la houlette de son nouveau président, de France Telecom.

La langue française étant manifestement trop ringarde aux yeux de ses dirigeants, l'entrée dans la modernité de France Telecom imposait sans nul doute la mise à l'écart de la langue nationale. Ainsi, le plan pour la période 2006-2008, intitulé « Next », porte la marque de la révolution sémantique en cours, tout comme le lancement de nouveaux services dénommés « Family talk », « LiveCom », « Business Talk », « Livephone », « LiveMusic », « LiveZoom », « Mobile Connected » et « Homezone ». Il est tout simplement étrange que France Telecom n'ait pas été débaptisée et convertie en « French Telecom » !

Le principe de base énoncé par la Constitution française et précisé par la loi Toubon du 4 août 1994 selon lequel la langue de la République est le français, est une fois de plus, ouvertement bafoué au sein d'une entreprise française, en l'occurrence l'un des fleurons de notre industrie. En restreignant délibérément l'usage de la langue française, leurs dirigeants croient obéir à des raisons pragmatiques, en réalité ils portent des coups gratuits et contre-productifs à la cohésion d'ensemble de leur société, à ses intérêts économiques et financiers et à sa position à terme dans la compétition internationale. Il convient de rappeler à ces patrons qui veulent copier servilement leurs concurrents qu'ils seront toujours battus sur le terrain de leurs adversaires. Une langue est d'abord l'expression d'une pensée et penser français, c'est aussi un atout pour séduire autrui.

Il lui demande s'il entend rappeler France Telecom à ses obligations linguistiques, quelles mesures il compte prendre pour faire respecter l'usage de la langue française au sein des entreprises et leur faire prendre conscience qu'elle est un atout dans le monde concurrentiel. A défaut, il ne faudra pas s'étonner que les Français rejettent davantage encore les clercs égarés qui prétendent être les élites de la Nation.

**Jacques MYARD**

Député des Yvelines

Maire de Maisons-Laffitte

### Beach-rugby, ça continue...

La campagne de la Fédération française de Rugby visant à promouvoir le « Beach-rugby » au lieu de « Rugby de plage » ou « rugby estival » n'est pas terminée et perdure même, ceci chaque été.

Avec l'appui de plusieurs joueurs de l'équipe de France, des démonstrations ont eu lieu sur les plages françaises visant à promouvoir ce sport ... avec force subventions émanant de ladite fédération.

Cette pratique acquiert par conséquent ses lettres de noblesse...

Il n'en demeure pas moins que l'équivalent en langue française n'a aucunement été retenu depuis plusieurs années par la Fédération pour désigner cette activité estivale.

Une nouvelle saisine de la commission de terminologie du ministère de la Jeunesse et des Sports va être effectuée par ALF ainsi qu'une saisine desdites Autorités de ce Ministère exerçant un droit de regard sur la Fédération Française de Rugby.

**Lionel Cudennec**

## AFFAIRE GEMS

### La bataille judiciaire pour le français dans les grandes entreprises en France :

Venez tous le 20 janvier, comme vous l'aviez fait le 22 septembre dernier, soutenir les associations et les syndicats à la Cour d'Appel de Versailles !

Il doit se prononcer en appel dans **une affaire qui nous concerne tous : le droit de continuer à utiliser le français dans les entreprises** dites « mondialisées » sises en France.

Pendant longtemps, face à une pratique de plus en plus répandue dans les grandes entreprises françaises et étrangères dans notre pays (et ailleurs !...) d'imposer l'anglais comme langue de communication interne à leurs cadres, nos associations avaient été les seules à sonner le tocsin. Les syndicats directement concernés déploraient, mais ne bougeaient pas, parce que leurs membres ne voulaient pas compromettre leurs carrières par leurs protestations...

En 2004 enfin, des salariés de la GEMS (General Electric Medical Systems), représentés par leurs syndicats CGT et CFDT, soutenus par la CFTC et plusieurs associations de défense et de promotion de la langue française (*Avenir de la langue française, Défense de la langue française*) décidèrent alors de demander à la justice que la loi du 4 août 1994 reçût une sanction judiciaire à son défaut d'application dans le monde des affaires, conformément aussi à l'article 2 de notre Constitution : « La langue de la République est le français ».

Le 12 janvier 2005, un jugement du tribunal de Grande Instance de Versailles fut rendu public qui leur donnait raison en mettant la GEMS en demeure de traduire immédiatement :

- › les affichages des programmes informatiques ;
- › les documents relatifs à la formation du personnel, à l'hygiène et à la sécurité ;

- › les documents relatifs aux produits que la société fabrique ;
- › dans un délai de 6 mois, tous les documents relatifs à tous produits présents sur le marché.

Ce jugement, le premier du genre, fut un sérieux encouragement pour les nombreux salariés français qui subissent chaque jour la contrainte et l'humiliation de devoir employer une langue étrangère à leur pays, comme si celui-ci était occupé. La noble cause pouvait connaître la victoire.

La GEMS fit appel.

Le jugement vint en appel devant la Cour d'Appel de Versailles le 22 septembre. Un report au 20 janvier 2006 fut décidé.

**Nos diverses associations seront présentes pour marquer leur soutien à cette cause.**

**Rendez-vous tous** devant la Cour d'Appel de Versailles (4, rue Carnot) le 20 janvier en début de matinée, dès 9h pour ceux qui le peuvent.

Faites aussi, comme nous, appel à tous médias à votre portée pour qu'ils parlent de cet événement. Il s'agit de montrer qu'il existe, dans ce domaine comme dans d'autres, une résistance du peuple de France à l'agression qu'il subit dans sa langue, son identité, son âme!

**Albert Salon**

## ET MAINTENANT, MOLIERE EN ANGLAIS, DANS SA MAISON, SANS RÉCIPROCITÉ POUR SHAKESPEARE À STRATFORD ON AVON, BIEN SÛR !!!

Écrivez tous comme nous venons de le faire ci-après, si vous adhérez à nos propositions !

Comédie française

Administration générale - M. Marcel Bozonnet

1, Place Colette

75001 Paris

Monsieur l' Administrateur général,

Il nous revient que, dans la première moitié de ce mois de juillet, la Comédie française a présenté des pièces de Molière, dans une mise en scène de Jean-Marc Villégier, avec une bande passante portant une traduction en langue anglaise.

Vous auriez dit que si cette expérience se révélait concluante, elle pourrait être étendue à la plupart de vos spectacles.

Nos membres ressentent naturellement - à tort, direz-vous peut-être - un malaise à l'idée que la langue de Molière ne suffise plus dans sa « Maison ». Il nous est difficile de nous en défendre.

Si la logique de « l'adresse au monde entier » était poussée jusqu'au bout, on pourrait très bien arriver à une présentation de notre répertoire directement en anglais dans nos « théâtres nationaux ».

Peut-être souhaitez-vous attirer une clientèle riche plus nombreuse, alors même qu'il nous semblait que vous faisiez généralement salles comblées et n'aviez guère de places disponibles, même pour des gens à faibles ressources ou des élèves des lycées ou « jeunes » divers?

Cependant, plutôt que de donner libre cours à nos plaintes et déplorations de l'air du temps et du défaitisme de nos élites, nous préférons vous soumettre des propositions qui nous paraissent faire une part du feu raisonnable :

Puisque l'anglais littéraire n'est pas mieux compris de la grande majorité - qui n'est pas de langue maternelle anglo-américaine - des spectateurs actuels et potentiels (voyez les statistiques des entrées de touristes...), nous vous suggérons d'étudier et d'appliquer une formule plus équitable. Une formule plurilingue.

Non pas sans doute sur la même bande passante, ce qui serait peu praticable, mais en alternant plusieurs langues de traduction, soit en fonction des jours ou séances d'un même spectacle, soit en fonction des divers spectacles. Et vous annonceriez les langues de traduction dans vos programmes, ce qui prouverait votre magnanimité et votre grand respect de vos publics et du plurilinguisme.

Vous pourriez prendre l'initiative de traiter ce sujet avec les principaux théâtres nationaux, voire privés, français, (et pourquoi pas belges, suisses francophones et québécois ?...) pour répartir entre vous les langues principales de traduction.

Vous pourriez prendre l'initiative de contacts et de négociations avec de grandes scènes étrangères, anglaises, russes, allemandes, italiennes, espagnoles, polonaises... pour étudier avec elles des mesures de **réciprocité**. Vous feriez ainsi oeuvre utile pour la présence de notre langue au dehors. Votre magnanimité, les Français ayant tiré les premiers, serait peut-être imitée. Avec un peu de persuasion...

Nos associations auraient alors non plus à déplorer un unilatéralisme de défaite, mais à vanter une politique intelligente de rayonnement, au service de la culture universelle, fidèle à... Molière !

Vous devinez déjà que votre réponse à cette lettre sera accueillie avec le plus grand intérêt dans nos associations et bien au-delà.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Administrateur général, l'expression de notre dévotion à Molière, donc à vous.

Albert Salon,

docteur d'État ès lettres,

ancien Ambassadeur.

*RÉACTION D'UN LECTEUR : M. H. B., Haut fonctionnaire...*

Dans un essai que je viens de publier, j'envisageais, dans un avenir assez lointain pour nos pauvres vies, mais très proche à l'échelle de l'histoire humaine (environ 50 ans), le risque qu'il y avait de voir un jour notre école enseigner les pièces de Molière dans la langue de Shakespeare. Je dois avouer qu'en écrivant cela, je voyais davantage une clause de style qu'une réalité palpable. Eh bien, pardi, je dois avouer que je n'avais pas prévu que mes prophéties allaient se réaliser si vite par la grâce d'institutions culturelles aussi franco-françaises que la Comédie française et sans que notre ministre de la culture trouve rien à redire !

J'en suis encore tout ébahi ! Et nous ne sommes pas un 1<sup>er</sup> avril !

J'ai assisté l'année dernière, à l'Opéra Bastille, à la projection en deux parties du film d'Abel Gance sur Napoléon sous le haut patronage de M. Jean Tulard (qui fit un discours d'introduction remarqué). Comme le film était muet, les paroles étaient inscrites comme pour un opéra, sur le côté, mais elles l'étaient en français. Il y avait devant moi une Allemande qui parlait fort bien notre langue et aussi des Américains (tous admirateurs de Bonaparte, au demeurant, ce qui doit être signalé). La salle était cosmopolite et néanmoins bonapartiste (les plus grands admirateurs du bonhomme se trouvent en Russie et en Angleterre...). Personne n'a réclamé une traduction en anglais ou en allemand. Une fois de plus, c'est en nous que se tapissent nos plus grands ennemis.

Cordialement.

PS : Est-il prévu, pour les pièces de Shakespeare, une traduction en français ? Dans la négative, nous savons à quoi nous en tenir ! Il ne reste plus qu'à parler anglais entre nous ! Ou à prendre les armes comme nos ancêtres le firent le 14 juillet 1789... Avant une telle extrémité, une lettre au ministre de la culture et au premier ministre me paraît, dans un premier temps, indispensable. Je ne vois pas M. de Villepin accepter pareille forfaiture.

Merci d'avoir réclamé la réciprocité, à laquelle je suis si attaché.

## La vie de la langue

### *TAM CONTRE WEB*

Nous avons toujours désapprouvé l'utilisation du mot « surfer » sur le « web », au lieu de « naviguer » sur la « TAM »\*. Le terme « surfer » est imprécis et donc inutile car il peut être utilisé comme verbe et comme substantif.

Foin de notre désapprobation, « surfer » est rejoint par « weber ». Nous entendons de plus en plus souvent dire : « je webe ». D'où l'utilité d'employer des mots français ! Traduits, ils ne peuvent plus être francisés improprement. Naviguer sur la TAM est l'utilisation correcte.

La langue française s'en allant à vau-l'eau, nous tirons encore une fois la sonnette d'alarme : il ne faut pas que ce mot s'installe comme un « verbe » dans notre langue !

---

\* TAM : Toile d'Araignée Mondiale ;

---

WEB : World Wide Web ; francisation de « web » : « OUÈBE » ; francisation de « surf » : « SEURFE »  
(Alfred Gilder, *En français dans le texte*, éd. Cherche-midi.

## Deviendrions-nous Louisianais ?

Lorsque Louis XV céda la Louisiane à l'Espagne, en 1763, les habitants de la Nouvelle Orléans, ulcérés par cette trahison, proclamèrent la première république du Nouveau Monde et chassèrent dès son arrivée le gouverneur espagnol. Quelques mois plus tard, le gouverneur revint à la tête d'une troupe, qui prit le pouvoir et fusilla les patriotes louisianais, sans déclencher la moindre réaction de la cour de Versailles.

Lorsque la Révolution éclata, les Louisianais s'en enthousiasmèrent, pavoisèrent en tricolore, chantèrent la Marseillaise, et attendirent impatiemment l'arrivée d'une flotte française. Ce qui ne les empêcha pas d'accueillir aussi les planteurs des Antilles qui fuyaient les troubles et les révoltes fort légitimes des esclaves. Le gouverneur espagnol laissa faire.

Lorsque Bonaparte se fit céder la Louisiane par l'Espagne, les Louisianais crurent leur avenir assuré. Lorsqu'il la vendit aux Etats-Unis, les Louisianais, résignés aux trahisons répétées du pouvoir français, acceptèrent de devenir étasuniens, sûrs de maintenir leur langue, leur lois et leurs coutumes. Sans doute la Louisiane était-elle devenue militairement indéfendable par la France, mais fallait-il tout céder et vendre les habitants avec le territoire ? La liberté de commerce et de circulation accordée aux Etats-Unis aurait sans doute suffi à conserver à l'Ouest du Mississipi ce territoire énorme.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la noblesse et la bourgeoisie de la Nouvelle-Orléans se signalèrent par leur brillante culture, leur passion pour la lecture, leur amour de l'opéra, leur mépris du peuple, leur méfiance envers l'instruction des humbles, leur goût pour l'esclavage, leur dégoût pour le métissage, leur racisme et leur dédain pour les Yanquis. Mais lorsqu'elles comprirent que leur avenir de classe dominante passait par l'américanisation, elles abandonnèrent leur langue et leur culture et se fondirent dans la société américaine en deux générations.

Pendant ce temps, le peuple louisianais formé de Français d'origine, d'Amérindiens, de colons allemands ou irlandais et de réfugiés acadiens, assimilait les esclaves libérés et les nouveaux venus, et étendait l'usage d'une variété de français issue des parlers de l'Ouest de la France. Abandonné par ses élites culturelles, il se maintint cependant vigoureusement jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, jusqu'à ce que l'école, la conscription et la société de consommation réduisent son identité à des orchestres et des mouvements folkloriques.

À présent la plupart des Louisianais d'ascendance française connaissent quatre mots de français et n'ont gardé de leur passé qu'un souvenir attendrissant d'album de famille.

Le traité qu'on nous proposait en mai donnait le pouvoir à des bureaucrates et des financiers, cède notre souveraineté à une Union centralisatrice et anglophone dirigée en sous-main par les Anglo-Saxons. Il instaure un pouvoir oligarchique, renforce les inégalités sociales et favorise la séparation des classes. Tout l'établissement politique et financier français y était favorable.

Deviendrions-nous Louisianais ?

**Christian Darlot,**  
citoyen de la libre République Française.

**« La crédulité des dupes est un fonds inépuisable pour l'ingéniosité des coquins. »**

Edmund Burke

---

### MAUVAISE RAISON

Le Crédit Lyonnais a changé sa raison sociale pour adopter le sigle LCL. Parmi les bonnes raisons qui ont été données pour ce faire, une raison n'est pas bonne du tout ! Interrogé au cours du 19/20 sur France 3 le 29 août dernier, à 19h51, un monsieur nous a précisé alors qu'il était interrogé au sujet de ce changement de sigle, que LCL était plus facile à prononcer en anglais qu'en français (*vis*). Les bras nous en tombent !

**Guillen Deschamps**

## **Au sujet du français parlés par les étrangers...**

Le français est plus ou moins bien parlé par les étrangers qui arrivent sur notre sol, surtout par ceux qui viennent de régions où son enseignement est peu répandu.

La nouvelle orientation prise par le Ministre de la cohésion sociale devrait aller dans le bon sens.

Une évaluation de l'aptitude linguistique des candidats à l'intégration est prévue dans les prochains mois à l'occasion de la signature des contrats d'accueil et d'intégration.

Cette exigence permettra à de nombreux hommes et femmes qui ne proviennent pas du giron francophone de prouver par l'acquisition de stages, de formations complémentaires et également – par une information exhaustive sur la loi du 4 août 1994 – qu'ils sont en mesure de parler notre langue.

La réalisation de cette condition nécessitera un apprentissage préalable à l'obtention du titre de séjour

dont l'acquisition sera subordonnée à la vérification de ce savoir, par examen écrit vraisemblablement.

La déclaration ministérielle prononcée devant des femmes d'origine asiatique et africaine a été sans ambiguïté « Pour pouvoir vivre en France, il faut être indépendante et la première condition est de parler notre langue. »

Il faut retracer la situation actuelle de l'entrée des étrangers sur notre sol.

Aujourd'hui, 110 000 immigrants nouveaux entrent chaque année en France.

30 000 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés en 2005 au titre du premier semestre contre 8 000 en 2003 et on peut espérer que ce dispositif intégrateur va persister.

Il reste à espérer que cette formule connaisse des jours porteurs et un heureux développement.

**Lionel Cudenec**

## **QUELQUES STATISTIQUES**

Selon des informations déjà recueillies en juin 2004 sur l'Internet (que nous pourrions mieux appeler en français « la Toile »), les 25 pays de l'Union européenne pourraient se classer de la manière suivante selon leur population en millions d'habitants :

Allemagne (82), France (60.2), Royaume-Uni (59.6), Italie (57.7), Espagne (41.1), Pologne (38.6), Pays Bas (16), Grèce (10.6), République tchèque (10.3), Belgique (10.2), Hongrie (10.2), Portugal (10), Suède (8.9), Autriche (8.2), Slovaquie (5.4), Danemark (5.4), Finlande (5.2), Irlande (3.8), Lituanie (3.7), Lettonie (2.4), Slovénie (2), Estonie (1.4), Chypre (0.8), Luxembourg (0.44) et Malte (0.4).

Même sans l'Autriche la langue allemande est déjà la première langue maternelle des pays de l'Union. En tenant compte de la Wallonie et de Bruxelles (environ 4 millions de francophones), la langue française est la seconde langue maternelle de l'union, suivie de la langue anglaise, apprise dès la petite enfance au Royaume-Uni et en Irlande.

Si l'on classe par leur superficie les pays de l'Union (ces 25 pays ???), on trouve au premier rang la France (avec 551 000 km<sup>2</sup>), suivie par l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, la Finlande, la Pologne, l'Italie, et au 8<sup>e</sup> rang le Royaume-Uni (242 000 km<sup>2</sup>). Avec l'Irlande (70000 km<sup>2</sup>), le domaine des anglophones de naissance atteindrait le 6<sup>e</sup> rang, à hauteur de la Pologne.

**C.D.**

**Nous voulons que Bruxelles écrive en français à nos ministères°!**  
**Nous voulons le respect des peuples de l'Europe, et d'abord du nôtre, de notre langue...**  
**et des propres règlements de l'Union européenne!**

La rédaction du bulletin d'ALF donne copie ci-dessous de la lettre qu'une association sœur, le FFI-France,  
a adressée dès juin dernier à M. de Villepin,  
et que 6 parlementaires de la majorité ont reprise et lui ont adressée à leur tour le 29 septembre :

Paris, le 4 juin 2005

À Monsieur Dominique de Villepin, Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Dans toutes les associations de France, du Québec, de la Wallonie et de Bruxelles, de Suisse romande et jurassienne, qui militent ensemble pour le français et la Francophonie, votre nomination a été saluée avec la sympathie et l'espoir que justifient votre personnalité, vos écrits lus avec émotion, et vos actions passées pour la France.

Nous vous sentons très désireux – et fort capable – de mieux affirmer, au sein des intérêts français, ceux de notre langue et de notre culture, tant sur la vaste scène internationale qui vous est familière que sur les théâtres de Bruxelles et de Paris.

Or, vous savez bien que l'Union européenne, avec le consentement plus ou moins résigné de trop d'« élites nationales », impose de plus en plus l'anglais comme langue commune de l'Europe, tant dans les institutions bruxelloises que dans les pays membres eux-mêmes, au mépris de nos intérêts fondamentaux comme de sa propre réglementation. Cette attitude opiniâtre se manifeste notamment par l'envoi aux administrations centrales de tous les pays membres de nombreux documents de travail exclusivement en anglais.

Ces administrations centrales, dans nos diverses capitales, notamment à Paris, se sont résignées, voire soumises.

Chez nous, le SGCI a maintes fois invoqué l'urgence et les priorités politico-économiques, et rappelé aux récalcitrantes qu'il fallait cesser d'espérer et de réclamer l'envoi de versions françaises et se mettre au travail, sans plus protester, à partir des textes en anglais.

Cette attitude, peu digne de la France, n'est pas admise par nos associations françaises.

Elle n'est comprise ni par les associations francophones hors de France, ni par nos partenaires étrangers qui défendent l'allemand en Allemagne, l'italien en Italie, etc. et qui attendent que la France donne l'exemple

Depuis l'an 2001, nous avons prié les Premiers Ministres français de bien vouloir enjoindre à leurs administrations centrales de retourner systématiquement à Bruxelles tous documents de travail qui leur parviennent uniquement en anglais et de subordonner leurs réponses à la réception de documents en français.

Nous n'avons pas reçu de réponse écrite. Les cabinets et le SGCI, apparemment gênés par notre demande, nous ont oralement laissé entendre que jamais le gouvernement français ne donnerait une telle injonction, qui isolerait notre pays, et en ferait une sorte de « mouton noir » de l'Union.

Pourtant, il nous semble qu'un tel geste, qui n'aurait pas pour autant la dimension dramatique - mais très efficace - de la politique de la « chaise vide » du Général de Gaulle en 1966, serait salvateur. Il ramènerait les dirigeants et fonctionnaires de l'Union au respect de leurs textes, et surtout des peuples qui montrent en ce moment leur attachement à leurs identités et à la diversité linguistique et culturelle inhérente à l'Europe.

Il aurait un retentissement considérable dans tout le continent, d'abord dans l'Union, où beaucoup de citoyens supportent de plus en plus mal cette insidieuse, mais vigoureuse, « Gleichschaltung » linguistique et culturelle. On y applaudirait à nouveau cette même France retrouvée un moment lors de l'opposition à la guerre américaine en Irak.

Le geste français redonnerait espoir à tous les membres de la Communauté francophone. Nos partenaires privilégiés se sentent en effet ces temps-ci abandonnés par une France qui a la légèreté de négliger son grand large, alors même que, comme vous le constatez, la Grande Bretagne soigne le Commonwealth, et mène une véritable offensive de charme en direction de l'Afrique.

Enfin, le geste de votre Gouvernement montrerait à tous les Français, quel qu'ait été leur vote le 29 mai, qu'une autre Europe est possible et que les intérêts vitaux de la France y sont enfin défendus efficacement.

Si un Premier Ministre en France peut être capable de relever ces deux défis si intimement liés : celui, européen, de la diversité linguistique et culturelle du continent et du monde, et l'autre, français, de l'affirmation du français et de la Communauté francophone, à nos yeux vous êtes ce Premier Ministre.

Dans la foulée du 29 mai, rappeler Bruxelles au respect en donnant à vos propres administrations l'injonction évoquée, qui n'a besoin d'aucune autorisation étrangère et ne ferait qu'appliquer la propre réglementation européenne existante, aurait une efficacité certaine et un retentissement considérable.

Cet important symbole qui, au demeurant, n'alourdirait pas le déficit de nos finances publiques, vous gagnerait à nouveau bien des cœurs, en France et ailleurs.

Dans cet espoir et cette attente, je vous prie, Monsieur le Premier Ministre, au nom du FFI-France et des 52 associations qui ont signé l'appel lancé par lui en octobre 2001, du balcon du château de François I<sup>er</sup>, à Villers-Cotterêts, avec l'appui de plusieurs parlementaires, dont trois devinrent ministres en juin 2002, et dont l'un, M. Renaud Dutreil, l'est encore, de bien vouloir agréer l'expression de notre très haute considération.

**Albert Salon,**  
docteur d'État ès lettres,  
Président du FFI-France (Forum francophone international)

# Francophonie : Pour une politique forte de la France?

## Les associations de promotion de la langue française et de la Francophonie demandent au Président de la République et au Premier Ministre

### Six gestes symboliques attendus du gouvernement français en faveur du français et de la Francophonie :

Pour affirmer qu'une France souveraine se remet à marcher sur les deux jambes dans sa politique extérieure, retrouve pleinement son grand large, et donne à la construction de la Communauté francophone la même importance qu'à celle d'une étroite coopération entre États-Nations d'Europe.

Les dirigeants de la France sont invités à :

- › mettre le drapeau de la Francophonie systématiquement en évidence à côté du drapeau français dans toutes leurs interventions publiques et télévisées, le drapeau de l'Union européenne, introduit de fait, n'étant pas plus un drapeau de super-État que ne l'est celui de la Communauté francophone ;
- › introduire dans notre Constitution la phrase élaborée par nos associations après 1992 avec feu le sénateur, ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann :  
« **La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération** » ;
- › affirmer en droit et en fait une priorité très forte aux pays membres de la Francophonie dans l'enveloppe stable de l'aide française au développement ;
- › demander aux 62 gouvernements partenaires du gouvernement français dans la Communauté francophone à laquelle ils ont souhaité adhérer, de bien vouloir donner chez eux à la langue française, dans leur enseignement, leurs médias et leurs communications officielles, notamment diplomatiques, un statut de droit et de fait au moins équivalent à celui qu'ils accordent à toute autre langue étrangère sur leur sol ;
- › mettre tout le poids de la France derrière la proposition de M. Maurice Druon, ancien Ministre et Secrétaire Perpétuel de l'Académie française de réserver au français le rôle de langue du droit dans les institutions européennes ;
- › enjoindre aux administrations centrales qui reçoivent de l'Union européenne des documents de travail uniquement en anglais de refuser de les traiter aussi longtemps qu'une version en français ne leur est pas parvenue, en stricte application de la réglementation linguistique européenne actuellement en vigueur.

Ces propositions font partie des idées fortes exprimées sur la politique francophone dans les livres récents rédigés par MM. Serge Arnaud, Alfred Gilder, Michel Guillou, Bernard Lecherbonnier, Albert Salon, et promues par le FFI (Fraternité francophone internationale) dans son appel lancé du château de Villers-Cotterêts en octobre 2001 au nom de 52 associations françaises, belges et québécoises.

Elles ont été endossées en octobre 2005 par le Forum pour la France, qui regroupe 25 associations et mouvements partisans de la pleine souveraineté de la France, sur la proposition de sa Commission Francophonie.

## PARUTIONS

Un ouvrage important pour tous les Européens convaincus de la nécessité de maintenir et développer la diversité linguistique et culturelle du continent !

Par un éminent romaniste allemand :

**Fritz Nies,**

### L'Europe pense en plusieurs langues\*. Europa denkt mehrsprachig.

Tübingen, Narr 2005, 266 pp. Édition bilingue français-allemand.

Les Sciences de l'Homme sont le « réservoir de sens d'une société ». Pourtant elles semblent condamnées, dans une Europe en route pour le « globalais », au mépris des progressistes, par leur attachement profond aux langues nationales. Dans une réflexion commune, des experts français et allemands de renommée internationale, montrent par les Actes d'un congrès l'issue de leur dilemme de vouloir sauvegarder les richesses du plurilinguisme – si caractéristique de l'Europe – tout en voulant améliorer leurs échanges entre les grandes aires linguistiques. Ils font comprendre, par des exemples alarmants, le danger d'un monopole anglo-saxon dans le domaine de la pensée, autrement dit d'un impérialisme linguistico-intellectuel, facilité par une tendance croissante des Européens à l'auto-colonisation. Cette tendance étouffe une pensée européenne propre, elle conduira à une perte de créativité, à l'appauvrissement des problématiques, à une pure importation de thèmes étrangers, et finalement à un monde unilingue de plus en plus stérile. D'une manière stupéfiante, un des auteurs montre par exemple à quel point, du fait d'un unilinguisme irréfléchi, des concepts clés et fondateurs d'une longue pensée juridique en Europe continentale ont été liquidés et usurpés, dans le droit communautaire de l'Union européenne, par des concepts anglais. Les contributions au volume soulignent l'importance éminemment idéologico-politique de ce qui est en débat. Car ceux qui croient que certaines catégories de pensée doivent prétendre à une validité universelle courraient à la catastrophe : la vieille Europe en aurait rassemblé assez d'exemples au cours des siècles, qui pourraient être complétés à l'en-

par d'autres – jusqu'à la fatale erreur d'appréciation des Etats-Unis selon laquelle l'Irak priserait fort le cadeau de sa transformation en démocratie occidentale.

En outre, du fait des déficiences linguistiques d'une pensée non enracinée dans l'anglais devenu langue de communication courante, s'ensuivent nécessairement, signalement, des faiblesses scientifiques en Europe continentale, de sorte que la domination mondiale de la science anglo-saxonne est inutilement renforcée. Pour être pris au sérieux, tout spécialiste scientifique, surtout des domaines culturels, doit pouvoir continuer à donner ses cours et ses conférences, à discuter, à écrire dans la langue qu'il connaît le mieux, moteur de la pensée créatrice. Dans la majorité écrasante des cas, c'est sa langue maternelle.

Pourtant nous vivons dans un monde dont les influences et les problèmes sont de moins en moins situés à l'intérieur des frontières nationales. Par conséquent les œillères nationales des sciences qui leur sont confrontées apparaissent de plus en plus comme des obstacles. Une auto-limitation nostalgique à la langue du pays, dans l'acquisition du savoir ou dans la transmission des nouvelles connaissances, conduirait à des dérangements visuels d'ampleur inquiétante. Partant le plurilinguisme des individus comme des systèmes de recherche et d'enseignement universitaire s'avère indispensable, si les hautes cultures de notre continent veulent survivre.

Ce plurilinguisme ouvrira « des vues supplémentaires sur le monde médiatisées par la langue ». Il permettra de dépasser

l'ethnocentrisme, aiguïsera la conscience des spécificités de sa propre langue, de ses limites et de ses marges de manœuvre si précieuses, il forcera à quitter les sentiers battus de la pensée. Mais ce plurilinguisme, même dans le cadre européen, aura ses limites. Ce qu'il faudra, c'est donc un plurilinguisme modéré, réaliste, un « plurilinguisme sur mesure ». Or l'Europe continentale dispose encore de plusieurs grands espaces linguistiques – ainsi l'espace francophone – avec une fière tradition culturelle et scientifique. Conserver et renforcer au moins leur potentiel commun – et de la sorte tous les avantages d'un plurilinguisme de principe – serait donc un but de premier rang d'une véritable politique européenne des langues et de la science.

Les congressistes font toute une série de propositions très concrètes pour le maintien d'un tel plurilinguisme de principe. Elles s'adressent à la Commission de l'Union européenne, aux ministères de recherche, fondations, institutions d'aide à la recherche, aux universités, aux organisateurs de congrès internationaux, aux directeurs de publication et auteurs de comptes rendus, etc. Le volume se termine sur le rôle important de la traduction, en tant que plus-value intellectuelle et spécificité européenne, et sur les démarches à entreprendre en faveur d'une optimisation du transfert de savoir par la traduction. Somme toute : un plaidoyer binational, aussi riche que concluant, pour les grandes langues continentales, dont on ne peut que recommander la lecture à tous ceux auxquels la défense et illustration de la langue et de la pensée françaises, dans toute leur vigueur, tient à cœur.

\* L'ouvrage peut être commandé (25 euros), par l'intermédiaire d'ALF, 34bis, rue de Picpus, 75 012 Paris, tél.: 01 43 40 16 51.

## Le courrier des lecteurs

Professeur **F. Gandon** à

**L'Association des Sciences du Langage**

Case 7002-Université Paris VII

75251 Paris cedex 05

Messieurs,

Recevant une demande de renouvellement d'adhésion à l'ASL, me frappe un détail qui, jusqu'alors, m'avait échappé: la différence de montant de la cotisation selon qu'on relève (30 euros) ou non (36 euros) de l'Union européenne.

Aucun dégrèvement ne semble, en revanche, prévu pour les pays de la Francophonie, en contradiction, semble-t-il, avec une triple évidence:

1- La France appartient à l'Organisation Internationale de la Francophonie au même titre qu'à l'UE.

2- Sur le plan culturel-en particulier linguistique-, elle a autant, sinon plus, à voir avec la Francophonie qu'avec une Europe particulièrement hétérogène.

3- Nombre de nos collègues sont des ressortissants de pays francophones pauvres. Ils apprécieraient sans doute de connaître et se faire connaître à moindre frais.

Aussi, mais ce n'est qu'une suggestion, n'y aurait-il pas moyen à l'avenir de faire bénéficier nos collègues relevant de la Francophonie d'un tarif préférentiel?

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

**Francis Gandon**

*Le français, langue officielle des Jeux Olympiques !*

Comme vous le savez sans doute, l'équipe de M. Delanoë à Singapour a présenté la candidature de la France en langue anglaise, alors que la seule langue officielle de l'olympisme est la nôtre : je souhaiterais connaître ce que l'ALF a fait pour le faire savoir et le condamner.

Sans espoir de vous lire sur ce point, agréez, Monsieur, mes sincères salutations.

**Maurice Mondon**

### Réponse de la Rédaction :

*Merci, Monsieur, de votre vigilance ! Nous n'avons pas réagi en raison de notre charge de travail... Pouvez-vous écrire de votre côté, saisir les médias à votre portée, et nous rendre compte du succès de vos démarches ?*

Messieurs,

Il y a quelques jours, était publié dans le *Figaro* un entretien avec Mme Wallström, vice-présidente de la commission européenne, dans laquelle elle expliquait qu'il devient nécessaire de plus et mieux « communiquer » en se faisant assister de « professionnels de la communication ».

Là où le propos de Mme Wallström intéresse notre association, c'est qu'il est - sans surprise - dépourvu de toute réflexion sur la domination de l'anglo-étasunien au sein de l'Union européenne, laquelle entraîne l'hégémonisme d'un certain « profil » d'individus et d'un type de pensée de plus en plus uniforme... Tant que les hiérarques de l'Union européenne ne voudront pas se poser ces questions, leurs idées seront de plus en plus rejetées par les peuples. Mais encore faut-il qu'ils sachent que les citoyens supportent de plus en plus mal leurs pratiques.

Aussi, j'ai adressé une lettre le 12 août dernier à Mme Wallström pour attirer son attention sur ces questions linguistiques, notamment le refus de fait de donner au français la place qui lui revient: veuillez trouver ci-dessous le texte de cette lettre.

Bien à vous.

**François GRIESMAR**

Adhérent de *ALF* et de *Défense du français* [Suisse]

---

Texte de la lettre adressée le 12 août 2005 par F. Griesmar à Mme Wallström, vice-présidente de la commission européenne.

Madame,

Je viens de prendre connaissance de votre article consacré à la communication sur l'Europe publié dans *Le Figaro* du 11 août 2005.

Mettre l'accent sur la communication présente le défaut majeur de ne pas poser la question de la légitimité du contenu: ainsi, après le non des Français au référendum du 29 mai 2005, nombre de supranationalistes ont déclaré que trop d'électeurs n'avaient rien compris, qu'il aurait fallu mieux communiquer... En réalité, le problème est que cette « construction européenne » se fait le plus souvent de façon sournoise et sans consulter les citoyens: en France, il y a eu 3 référendums sur les questions européennes en 50 ans ! Alors je ne suis pas d'accord pour qu'on dépense de l'argent (parce que les « professionnels de la communication » - qui seront, parions-le, massivement des firmes anglo-saxonnes- coûtent très cher !) pour faire la promotion d'une « politique », notamment le supranationalisme, qui n'a pas de légitimité démocratique : le vrai et grand mal de l'Union Européenne, c'est de vouloir imposer une vision dépassée de la coopération européenne au lieu d'écouter les peuples (et surtout pas le peuple) d'Europe.

Mais parlons quand même de communication: de plus en plus, l'Union Européenne, au mépris de tous les textes, travaille et s'exprime (et donc « communique ») uniquement en anglais ; ainsi, un nombre croissant de projets de directives sont-ils élaborés uniquement en anglais, des traductions, souvent médiocres, venant (pas toujours) plusieurs mois après: par conséquent, au moment crucial où ces projets doivent être étudiés, discutés, combattus, amendés... on doit partir de la seule version anglaise. Vous ne pourrez nier que ceci constitue un avantage gigantesque et totalement inique pour les anglophones, qui ne représentent pourtant que 15% des citoyens des États-membres ! Logiquement, dans un nombre croissant de cas, on voit fleurir les offres d'emploi communautaires destinés aux « native English speakers »... et ce sont souvent des postes de haut niveau.

Alors, ne vous étonnez pas que cette Union Européenne, qui travaille et « communique » de plus en plus exclusivement en anglo-étasunien, soit de plus en plus perçue comme un pouvoir étranger, arrogant, voire hostile, qui favorise une seule langue, une seule pensée et qui est aux mains d'une « élite mondialisée » méprisante (« Of course we all speak English »). Les actes de cette « Europe » sont à l'opposé de ses discours sur la « diversité culturelle » : dans ces conditions, faire de la « communication » c'est gaspiller votre temps et notre argent dans le meilleur des cas ; en fait, cela revient, volens nolens, à faire de la propagande destinée à faire avaler une politique non voulue par les peuples.

Sur le plan linguistique, il ne s'agit pas de condescendre à utiliser les patois locaux (« ...atteindre les citoyens dans leur environnement quotidien et leur propre langue, en améliorant par exemple la collaboration avec les médias régionaux et locaux ») pour convaincre les arriérés ne parlant pas anglais des bienfaits (d'une conception discutable et contestée) de l'Europe. Il s'agit enfin de pratiquer à tous les niveaux la diversité linguistique (comme ce fut généralement le cas jusqu'en 1972), en commençant par respecter partout l'égalité prévue dans les textes, faut-il le rappeler, entre le français et l'anglais et de mettre un terme au monolinguisme de fait. Sinon, ne vous étonnez pas que les peuples se détournent de plus en plus de cette « Europe » où règnent les « lawyers », « CEO », « managers », « lobbyists »,... où il vaut mieux avoir étudié à Harvard qu'à Salamanque (en espagnol, bien sûr) ou à Bologne (en italien, s'entend).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



*Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...*

*Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !*

## Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon<sup>1</sup>, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste<sup>2</sup>.

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- ▶ être précisément **datés** ;
- ▶ comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- ▶ mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- ▶ être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'usager*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.

2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : ..... Prénom : ..... Association (sigle) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

DATE DE L'OBSERVATION : .....

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.) .....

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) : .....

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR : .....

COMMENTAIRES : .....

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre ? Oui  Non  (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris



Il ne doit jamais être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.